

3^e trimestre 2011

Un taux de chômage toujours élevé

Au troisième trimestre 2011, le taux de chômage picard atteint 10,7 %. Ce taux reste très élevé. Toutefois, la Picardie est la seule région métropolitaine à connaître ce trimestre une baisse de son taux de chômage (-0,1 point par rapport au 2^e trimestre 2011). En France métropolitaine, il s'élève à 9,3 %, soit une progression de 0,2 point.

Benoît RIEM

La **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire. Le zonage ainsi rénové se substitue au 1^{er} juillet 2011 à l'ancien zonage de 1994. Le but de ce découpage est de déterminer un zonage d'études pertinent pour l'analyse des marchés locaux du travail. La zone d'emploi est ainsi le plus petit territoire de calcul des taux de chômage localisés et des estimations d'emploi salarié de l'Insee. C'est aussi un territoire propice à la mise en œuvre des politiques de l'emploi initiées par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Les **déplacements domicile-travail** communaux constituent la variable unique pour la détermination des zones d'emploi (données du recensement de 2006). Leur délimitation s'appuie en effet sur le principe suivant : le nombre d'actifs résidant au sein d'une zone et y travaillant doit être le plus élevé possible. En d'autres termes, le taux d'actifs stables de chaque zone d'emploi doit être optimisé, dans le respect d'un certain nombre de contraintes liées notamment à la taille des territoires (minimale et maximale) et à leur géographie (pas de découpage infra-communal, contiguïté des communes, etc.).

Ce travail de découpage territorial, a été piloté par le ministère du Travail, de l'emploi et de la santé avec l'appui technique de l'Insee et de la Datar.

Début 2011, le contour de **322 zones d'emploi françaises** (364 auparavant), DOM (dont Mayotte) compris, a été définitivement validé. Les nouvelles zones d'emploi ne tiennent plus compte des limites départementales et régionales. De plus la périurbanisation autour des grandes villes contribue à augmenter la surface de ces nouvelles zones.

La **Picardie** est découpée en **13 zones d'emploi** (14 auparavant). Deux zones interrégionales sont désormais observées : la Vallée de la Bresle-Vimeu qui se répartit entre la Picardie et la Haute-Normandie et la zone de Roissy-Sud Picardie entre la Picardie et l'Île-de-France. Un élément marquant est l'étirement de deux zones : celle d'Amiens et celle de Roissy-Sud Picardie (fortement attirée par le bassin parisien). Cette polarisation se fait aux dépens des autres zones de la région. Ces dernières voient en effet leur surface se réduire. La disparition des zones du Santerre-Somme et du Santerre-Oise illustre bien ce phénomène.

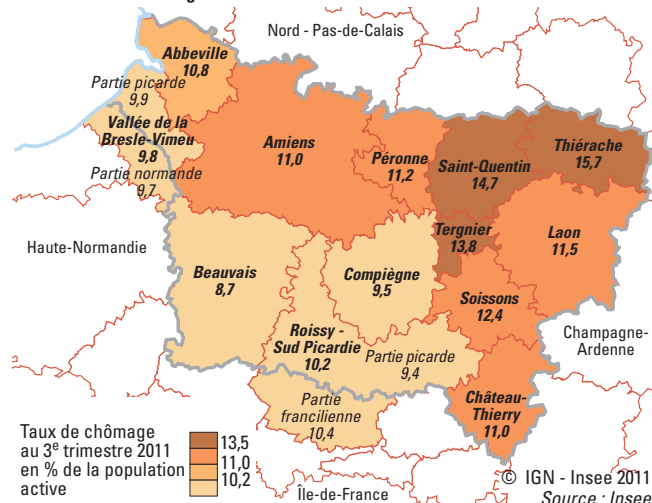
Depuis la crise économique de

2009, le taux de chômage est toujours très élevé tant en Picardie qu'en France métropolitaine. La Picardie est la seule région métropolitaine à connaître une baisse de son taux de chômage par rapport au deuxième trimestre 2011 (-0,1 point). Les autres régions oscillent entre un taux stable et une augmentation de 0,2 point. La Picardie demeure en quatrième position des régions les plus touchées, derrière le Languedoc-Roussillon (12,9 %), le Nord - Pas-de-Calais (12,6 %) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (11,0 %). Le taux de chômage atteint 9,3 % en France métropolitaine, soit 2,6 millions de personnes. L'écart entre le niveau régional et le niveau national est de 1,4 point. Sur un an, le taux de chômage baisse plus rapidement en Picardie (-0,3 point) qu'en France métropolitaine (-0,1 point).

Dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, le taux de chômage se réduit (-0,1 point), atteignant respectivement 13,1 % et 9,1 %. Dans la Somme, le taux de chômage s'établit à 10,9 % et reste stable par rapport au trimestre précédent.

► Dans l'Aisne, un taux toujours supérieur à 13 %

Le taux de chômage axonais atteint 13,1 % de la population active et recule de 0,1 point sur un trimestre. Il est stable par rapport au même trimestre de l'année 2010.

Taux de chômage trimestriels localisés du 3^e trimestre 2011 en Picardie

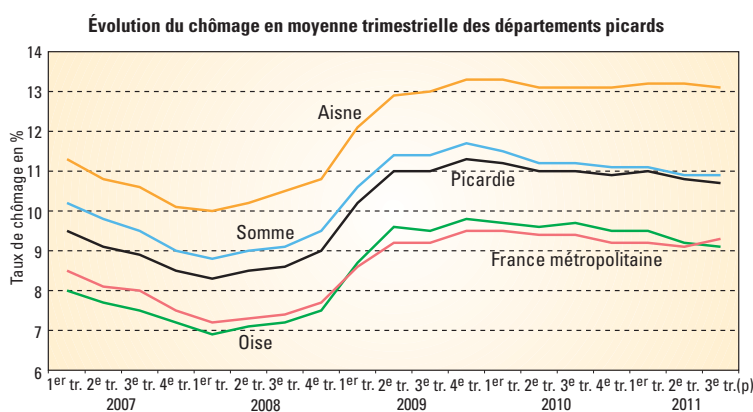
Taux de chômage trimestriels localisés par zone d'emploi

Unité : %

	2009		2010				2011			Évolution	
	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr. (p)	Trimestrielle	Annuelle
Château-Thierry	11,0	11,3	11,3	11,2	11,1	11,3	11,1	10,9	11,0	0,1	-0,1
Tergnier	14,2	14,4	14,3	14,1	14,0	14,0	14,1	13,8	13,8	0,0	-0,2
Thiérache	15,6	16,2	16,2	16,1	16,2	16,1	16,4	16,2	15,7	-0,5	-0,5
Laon	11,1	11,7	11,7	11,7	11,6	11,6	11,6	11,6	11,5	-0,1	-0,1
Soissons	12,3	12,7	12,5	12,2	12,2	12,3	12,3	12,4	12,4	0,0	0,2
Saint-Quentin	14,9	15,0	15,1	14,9	15,0	14,8	14,9	15,0	14,7	-0,3	-0,3
Aisne	13,0	13,3	13,3	13,1	13,1	13,1	13,2	13,2	13,1	-0,1	0,0
Compiègne	9,7	9,8	9,7	9,6	9,6	9,5	9,5	9,4	9,5	0,1	-0,1
Beauvais	9,5	9,8	9,9	9,6	9,6	9,3	9,2	8,8	8,7	-0,1	-0,9
Roissy-Sud Picardie (partie picarde)	9,4	9,7	9,6	9,6	9,8	9,7	9,7	9,5	9,4	-0,1	-0,4
Oise	9,5	9,8	9,7	9,6	9,7	9,5	9,5	9,2	9,1	-0,1	-0,6
Vallée de la Bresle-Vimeu (partie picarde)	11,8	11,5	11,0	10,4	10,3	10,0	10,0	9,8	9,9	0,1	-0,4
Abbeville	11,2	11,5	11,3	11,1	11,2	11,2	11,3	10,8	10,8	0,0	-0,4
Amiens	11,4	11,7	11,6	11,4	11,3	11,2	11,2	11,1	11,0	-0,1	-0,3
Péronne	11,3	12,2	11,9	11,2	11,1	11,1	11,2	10,7	11,2	0,5	0,1
Somme	11,4	11,7	11,5	11,2	11,2	11,1	11,1	10,9	10,9	0,0	-0,3
Picardie	11,0	11,3	11,2	11,0	11,0	10,9	11,0	10,8	10,7	-0,1	-0,3
France métropolitaine	9,2	9,5	9,5	9,4	9,4	9,2	9,2	9,1	9,3	0,2	-0,1

(p) résultats provisoires

Sources : Insee, taux de chômage BIT (métropole), taux de chômage localisés (région et infra)



(p) résultats provisoires
Sources : Insee, taux de chômage localisés (régional et infra régional), taux de chômage BIT (national)

Au cours du trimestre, les variations enregistrées dans les zones d'emploi sont très hétérogènes : entre -0,5 point et +0,1 point. Les deux zones fortement touchées par le chômage, la Thiérache (15,7 %) et Saint-Quentin (14,7 %) enregistrent toutefois une diminution importante par rapport au trimestre précédent, respectivement -0,5 point et -0,3 point. Dans les zones de Château-Thierry (11 %), de Laon (11,5 %), de Soissons (12,4 %) et de Tergnier (13,8 %) les taux de chômage sont stables sur le trimestre.

► Oise : un taux inférieur au taux métropolitain

Dans l'Oise, le taux de chômage (9,1 %) est inférieur de 0,2 point au taux métropolitain. Il recule de 0,1 point par rapport au trimestre précédent et affiche un net repli de 0,6 point sur un an.

Avec 9,5 %, le taux de chômage augmente légèrement dans la zone de Compiègne (+0,1 point). Dans les zones de Beauvais et Roissy-Sud Picardie, il diminue de -0,1 point pour s'établir respectivement à 8,7 % et 9,4 %. Sur un an, le taux de chômage baisse fortement dans la zone de Beauvais : -0,9 point.

► Un taux stable dans la Somme

Le taux de chômage dans la Somme reste stable par rapport au trimestre précédent avec 10,9 %. Comparé au troisième trimestre 2010, il diminue de 0,3 point.

La zone de Péronne subit une progression conséquente : +0,5 point (11,2 %). Dans celle d'Abbeville, le taux de chômage est stable (10,8 %). Dans les deux autres zones d'emploi, il est proche du trimestre précédent : -0,1 point dans la zone d'Amiens, +0,1 point dans la vallée de la Bresle-Vimeu. ■

Taux de chômage localisés

L'Insee publie au niveau national des taux de chômage en moyenne trimestrielle, estimés à partir de l'enquête emploi et respectant la définition du Bureau International du Travail. Pour le niveau régional, le nombre de chômeurs est estimé en ventilant le résultat de l'Enquête Emploi selon une clef de répartition issue des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). L'utilisation du terme « chômage au sens du BIT » est inappropriée pour les séries par région, département et zone d'emploi, qui s'intitulent « taux de chômage localisés ».

Demandes d'emploi en fin de mois (Directe/Pôle Emploi)

Suite aux recommandations du CNIS, de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi sont entrées en vigueur en 2009. Les demandeurs d'emploi sont classés par catégories, (A, B, C, D, E). La catégorie A concerne les demandeurs d'emploi sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (anciennement catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite).

Pour en savoir plus

www.insee.fr onglet : Définitions et méthodes

Sources et méthodes "Taux de chômage localisés"